

IRST
CENTRE-VAL DE LOIRE



Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

JUIN 2022



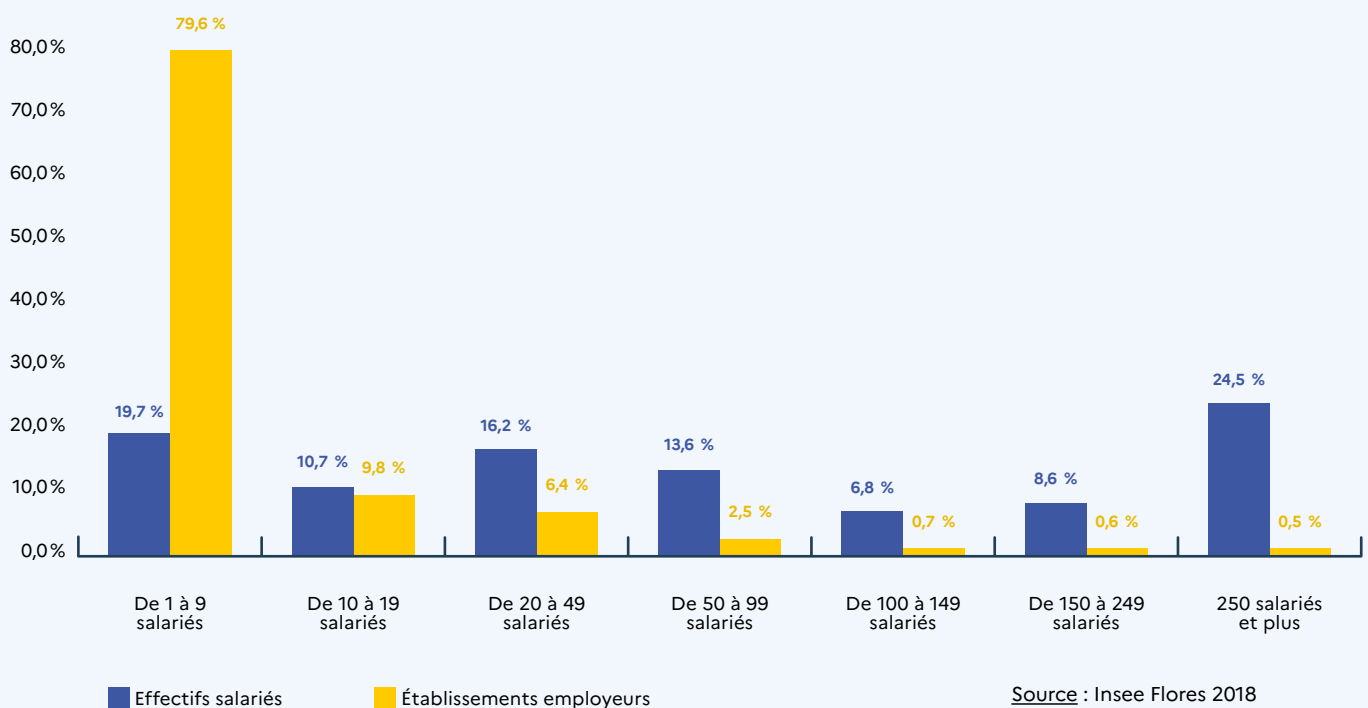
DREETS Centre-Val de Loire
APST Centre-Val de Loire
Carsat Centre-Val de Loire
MSA Beauce Cœur de Loire
MSA Berry Touraine

Synthèse Indicateurs Régionaux de Santé au Travail (IRST)

• 852 232 salariés dans 69 595 établissements employeurs en région Centre-Val de Loire

80 % des établissements employeurs ont moins de 10 salariés et concentrent 20 % des salariés, particulièrement dans l'agriculture, dans les activités de loisirs, dans l'hôtellerie-restauration et dans le commerce.

Répartition des salariés et des établissements employeurs par taille en région Centre-Val de Loire



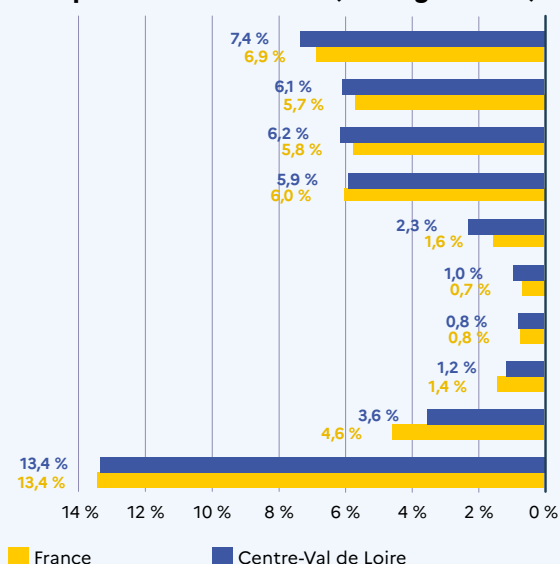
Plus de la moitié des salariés de la région travaillent dans le commerce, dans l'administration publique, dans la santé, dans l'hébergement médico-social, dans l'enseignement, et dans la construction. Néanmoins, les salariés sont proportionnellement plus représentés en région qu'au niveau national dans les secteurs traditionnels de l'industrie (métallurgique, chimique, pharmaceutique,...) et de l'agriculture. **Le taux de recours régional à l'intérim de 5,7 % en 2019 est plus élevé qu'au niveau national, (4,2 %), 60 % des emplois intérimaires en région sont concentrés dans l'industrie et dans la logistique, contre 50 % en France métropolitaine.**

La région Centre-Val de Loire se caractérise par **des taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans et des femmes plus élevés qu'au niveau national**, soutenus par un fort recours au travail temporaire. La population ouvrière est surreprésentée en raison de la spécificité du tissu industriel de la région tandis que la proportion de cadres et chefs d'entreprise est particulièrement faible.

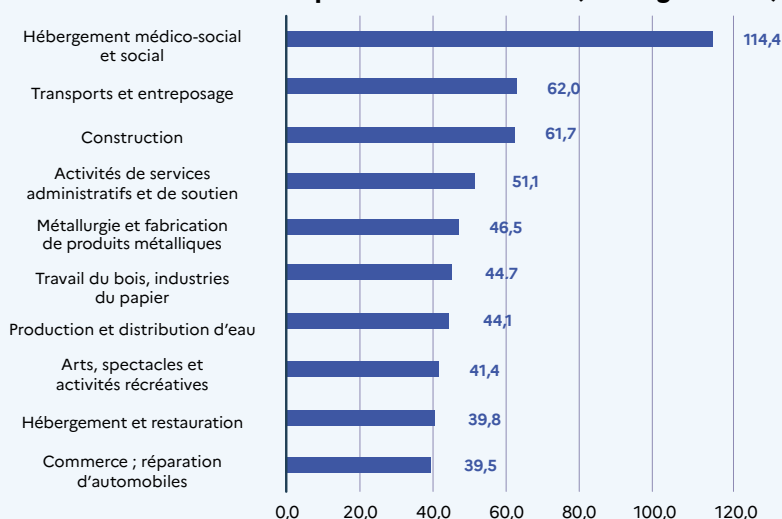
• Près de 26 000 accidents du travail avec arrêt dans le régime général

Le risque d'accident du travail est plus élevé en région qu'au niveau national (indice de fréquence : 38,6 contre 33,5 en 2019) en raison des caractéristiques de son tissu économique et notamment de la taille des établissements. En effet, plus des trois-quarts de ceux du régime général ont moins de dix salariés et concentrent près d'un salarié sur quatre. Par ailleurs, ces accidents du travail sont particulièrement présents dans certains secteurs d'activité.

Répartition (%) de l'emploi par secteur d'activité (hors agriculture)



Indice de fréquence des accidents de travail par secteur d'activité (hors agriculture)



Source : Insee - Flores 2018 : Carsat Centre-Val de Loire 2019

Indice de fréquence : nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

Note de lecture : 6,2 % des salariés en région Centre-Val de Loire travaillent dans le secteur de la construction, contre 5,7 % des salariés en France. Dans ce même secteur, 61,7 accidents du travail ont été subis par 1 000 salariés en 2019.

1 313 maladies professionnelles avec arrêt ont été recensées en 2019 en région Centre-Val de Loire, dont 95 % sont des troubles musculo-squelettiques. Sur 43 cancers d'origine professionnelle, 37 sont liés à l'amiante.

1 695 accidents du travail avec arrêt et 95 maladies professionnelles dans le régime agricole

24 % des accidents du travail avec arrêt concernent les femmes.

Entre 2017 et 2019, l'augmentation de 10 % de la sinistralité est concomitante à la progression de l'emploi salarié agricole. Les accidents graves et très graves quant à eux sont respectivement stables et en baisse. A noter toutefois qu'en trois ans, la sinistralité progresse plus fortement pour les femmes (22 %) que pour les hommes (7 %).

Concernant les 95 maladies professionnelles avec arrêt déclarées en 2019, 45 % concernent des femmes soit une proportion nettement supérieure aux accidents de travail. On observe également entre 2017 et 2019, une progression des maladies avec arrêt et notamment des maladies très graves.

Expositions et polyexpositions aux risques professionnels : des secteurs d'activités à enjeux

Tout au long de leur carrière professionnelle, les salariés sont exposés simultanément ou de manière séquentielle à des nuisances multiples par des voies qui peuvent être diverses. Ces nuisances peuvent être chimiques, biologiques, physiques (bruit, vibrations, rayonnement...) ou liées à l'activité physique, auxquelles s'ajoutent l'influence des facteurs organisationnels et psychosociaux. On parle dans ce cas de polyexpositions.

A partir de l'analyse des données socioéconomiques, des expositions aux risques professionnels issues de différentes sources disponibles (ACACIA, SUMER, EVREST,...) et de la sinistralité, proposée dans cette brochure, on observe que les secteurs de la construction, de la santé et de l'action sociale, du transport et de l'entreposage, de la métallurgie et de l'agriculture, qui représentent 30 % des salariés de la région Centre-Val de Loire sont donc des secteurs d'activités à enjeux :

- **Construction**, particulièrement Génie civil et travaux de construction spécialisés
- **Production et distribution d'eau**, assainissement, gestion des déchets et dépollution, particulièrement collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
- **Activités pour la santé humaine**
- **Hébergement et restauration**, particulièrement la restauration
- **Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements**
- **Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et équipements**, particulièrement la métallurgie
- **Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques**, particulièrement la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- **Travail du bois, industrie du papier et imprimerie**, particulièrement l'industrie du papier et carton
- **Industrie chimique**
- **Industrie alimentaire**

**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

12 place de l'Étape - CS 85809
45058 Orléans Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 68 00
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>